

PROJET DE STRUCTURE 2019 – 2021



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté



SOMMAIRE

p.5 **PRÉAMBULE / NOTE D'INTENTION**

p.7 **LE LIVRE & LA LECTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

p.10  **I - INTERFACE ENTRE PROFESSIONNELS & INSTITUTIONS**

1 - CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX & NATIONAUX

2 - ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE DÉCISION POUR LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN PORTÉS PAR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

3 - VEILLE & OBSERVATION

4 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS OU OPÉRATIONS PORTÉES PAR DES COLLECTIVITÉS

5 - RELAIS DES DISPOSITIFS PUBLICS ET MANIFESTATIONS À RAYONNEMENT NATIONAL

6 - LA FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE - FILL

p.13  **II - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE**

p.14 **1 - ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS AUX PROFESSIONNELS**

1.1 Économie du livre

1.2 Bibliothèques & Patrimoine écrit

1.3 Auteurs, Vie littéraire & Développement de la lecture

p.14 **2 - FORMATION & JOURNÉES D'ÉTUDE**

2.1 Relais d'information sur les formations existantes

2.2 Formations spécifiques

2.3 Catalogue régional de formations dédié à la lecture publique et au patrimoine écrit

2.4 Journées d'information et d'étude interprofessionnelles

2.5 Liens avec l'enseignement supérieur

p.16 **3 - DISPOSITIFS, OPÉRATIONS & OUTILS DE SOUTIEN**

3.1 Économie du livre

3.1.1 Édition

› Aide à la mobilité et à la diffusion pour les éditeurs

› Soutien aux tournées en librairies, bibliothèques et autres lieux de diffusion

› Catalogue des nouveautés

3.1.2 Librairie

› « Mon libraire, mon univers » : soutien au programme d'animation annuel ou pluriannuel

› Rencontres nationales de la librairie (RNL)

3.2 Bibliothèques & Patrimoine écrit

3.2.1 « Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté »

3.2.2 Portail LIANE

3.2.3 Salon professionnel de la conservation

3.3 Auteurs, Vie littéraire & Développement de la lecture

3.3.1 Répertoire enrichi des auteurs implantés dans la région

3.3.2 Des soutiens partenariaux ponctuels pour la vie littéraire

p.20  **III - COOPÉRATION PROFESSIONNELLE & INTERPROFESSIONNELLE**

p.21 **1 - CONCERTATION PROFESSIONNELLE & INTERPROFESSIONNELLE**

p.21 **2- COOPÉRATION DOCUMENTAIRE**

- 2.1 Le Pôle associé régional à la Bibliothèque nationale de France (BnF)
- 2.2 La Bibliothèque bourguignonne
- 2.3 La Bibliothèque numérique des sociétés savantes de Bourgogne (BnssB)
- 2.4 Les plans de conservation partagée
 - 2.4.1 Les collections pour la jeunesse
 - 2.4.2 Les périodiques
- 2.5 Le catalogue régional des incunables (Bourgogne)

p.23 **3 - CROISEMENTS & HYBRIDATIONS**

p.24  **IV - DYNAMIQUE DES TERRITOIRES & DIVERSIFICATION DES PUBLICS**

p.25 **1 - LES PETITES FUGUES**

- 1.1 Les formations
- 1.2 Les rencontres
- 1.3 La communication
- 1.4 Les perspectives 2019-2021

p.26 **2- AUTEURS EN RESIDENCES**

- 2.1 Les bourses de résidence du Conseil régional
- 2.2 Autres projets de résidence sur le territoire

p.27 **3- AUTRES ACTIONS D'ÉDUCATION OU D'ANIMATION CULTURELLES**

- 3.1 Partenariats et interventions pour l'éducation artistique et culturelle
- 3.2 Santé, social et justice

p.28  **V - STRATÉGIES DE COMMUNICATION & RESSOURCES**

p.29 **1 - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE & ÉVÉNEMENTIELLE**

- 1.1 Image institutionnelle
- 1.2 Bases de données
- 1.3 Communication événementielle

p.29 **2 - STRATÉGIE NUMÉRIQUE & RESSOURCES**

- 2.1 Site Internet : www.livre-bourgognefranche-comte.fr
- 2.2 Lettre d'information électronique
- 2.3 Réseaux sociaux
- 2.4 Documentation

p.31 **3 - VALORISATION INTERPROFESSIONNELLE TOUS SUPPORTS**

p.32 **FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE**

p.32 **1- NAISSANCE ADMINISTRATIVE & SITES D'IMPLANTATION**

p.32 **2- TÉLÉPHONIE & SYSTÈME INFORMATIQUE**

p.33 **3 - MOYENS HUMAINS**

- 3.1 Organigramme & Équipe
- 3.2 Règlement intérieur des salarié(e)s et des stagiaires
- 3.3 Comité social et économique – CSE & Accord d'entreprise

p.33 **4 - MOYENS FINANCIERS**

p.35 **CONCLUSION & REMERCIEMENTS**

p.36 **ANNEXE : STATUTS**

PRÉAMBULE / NOTE D'INTENTION

*Association loi 1901 au service des professionnels du livre de la région, née le 1^{er} janvier 2018 de la fusion des 3 structures régionales pour le livre – SRL – présentes en Bourgogne (Centre régional du livre de Bourgogne) et en Franche-Comté (ACCOLAD et Centre régional du livre de Franche-Comté), l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (ALL) est l'**outil de l'action concertée de l'État – Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**, inscrit comme tel dans la « Convention de développement culturel 2017-2019 » de ces derniers.*

En introduction du document « Agence régionale pour le livre – Éléments de cahier des charges pour 2018-2020 », lettre de mission réalisée conjointement par la DRAC et la Région fin 2017, on lit par ailleurs: « L'ALL est le lieu ressource où se tient entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire et à leur mise en œuvre. Elle est un lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes. L'ALL est également un acteur territorial favorisant ou portant des actions de sensibilisation ou de diffusion, tout particulièrement en direction des publics et des territoires les plus éloignés de l'offre. »

Ainsi, accompagnée par les pouvoirs publics dans le cadre de leur politique en faveur du livre et de la lecture, l'ALL entend répondre à l'objectif de développement culturel et économique poursuivi tant par les institutions publiques que par les acteurs du livre et de la lecture de la région, et contribuer aux enjeux d'aménagement du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Dans cette perspective, elle veut veiller à maintenir, ou replacer systématiquement, le livre et la lecture au centre des intérêts politiques et culturels sur le territoire régional.

Objet apparemment paradoxal – à la fois produit industriel et bien culturel, matière et pensée – le livre passe, de l'auteur au lecteur, par les soins attentifs de plusieurs métiers : éditeur, imprimeur, relieur, diffuseur, distributeur, libraire, bibliothécaire, mais aussi traducteur, documentaliste, enseignant, organisateur de manifestations culturelles, critique littéraire, animateur de revues, ... C'est cette diversité, et sa nécessaire solidarité, que tentent de traduire les expressions « chaîne du livre », « écosystème » ou « filière ». Or c'est en considérant les difficultés comme les opportunités de la construction de cette filière que l'agence entend jouer pleinement son rôle, exercice aussi exigeant qu'enthousiasmant.

Fondé au premier chef sur la lettre de mission mentionnée plus haut, le projet développé ici prend également pour assise les éléments suivants :

- **Les politiques publiques en faveur de la culture**, qu'elles soient ministérielles ou portées par la collectivité régionale : accès à la culture pour tous notamment via l'éducation artistique et culturelle (EAC), accompagnement à l'émergence et à la vitalité de la diffusion, appui à l'innovation, grande attention portée aux territoires ruraux et prioritaires, entretien et valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, y compris écrites.
- **La notion de « droits culturels »**, inscrite dans la loi NOTRe de 2015. Complexe à appréhender, celle-ci requiert une forte structuration, mais peut néanmoins trouver de multiples traductions concrètes dans les actions portées par l'agence, à tout le moins dans l'esprit et la pratique du partage, autrement dit, l'intérêt général.
- La conviction que l'action des structures régionales pour le livre s'appuie sur deux piliers principaux : **accompagnement et coopération**.
- Les conclusions d'un premier cycle de réunions de **concertation avec les professionnels** (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques et services d'archives conservant des fonds patrimoniaux) mené en 2018.

Sur cette toile de fond, le projet 2019-2021 de l'agence s'articulera autour de 4 objectifs stratégiques :

- **Interface entre professionnels & institutions**
- **Développement de la filière**
- **Coopération professionnelle & interprofessionnelle**
- **Dynamique des territoires & diversification des publics**

Ces 4 axes sont en outre sous-tendus et portés par une **stratégie de communication** et une mise à disposition de **ressources**.

Sont par ailleurs développés dans ce document les **moyens humains et administratifs** permettant de porter ce projet de structure.

Enfin, compte tenu des mutations constantes qui touchent les métiers du livre et de la lecture, ce projet veut proposer des orientations générales, et non des objectifs figés ou définitifs. Ces orientations devront donc nécessairement être complétées, affinées, précisées au fil des mois et des années. **Ces réajustements ne pourront être établis et mis en œuvre sans le concours précieux et l'engagement renouvelé des partenaires professionnels et institutionnels de l'agence.**

LE LIVRE & LA LECTURE EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Un portrait-robot des principaux acteurs du secteur, établi à la fois à partir des recensements et études ou états des lieux réalisés par les anciennes structures régionales pour le livre, ainsi que des observations de terrain menées par leurs équipes. (NB : chiffres arrondis)

La Bourgogne-Franche-Comté couvre 9 % du territoire métropolitain, formant la 5^e région la plus vaste des 13 nouvelles entités. Deux fois moins densément peuplée que la moyenne, la région compte 2,8 millions d'habitants, répartis sur 8 départements, soit 4,4 % de la population nationale. Un poids comparable à celui des régions Centre-Val-de-Loire, Bretagne et Normandie.

À l'instar du grand quart nord-est de la France, la Bourgogne-Franche-Comté est une région à la démographie peu dynamique. Population et emploi sont répartis de façon inégale, dessinant quatre grands ensembles. Sur l'axe Rhin-Rhône, de Chalon-sur-Saône à Belfort, le maillage urbain est multipolaire mais resserré. Sur le reste du territoire, le maillage urbain est plus relâché, avec quelques grands pôles d'emploi plus autonomes ou davantage tournés vers l'extérieur de la région : Sens, Auxerre, Nevers, Mâcon. La partie est de la région présente un profil très spécifique, du fait de l'attractivité exercée par les pôles d'emploi suisses très proches. Enfin, une grande partie de l'ouest de la région, très peu densément peuplée, est confrontée aux enjeux liés à « l'hyper-ruralité ». Pour autant, la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur un potentiel d'innovation porté par les activités de recherche et développement (automobile, biens d'équipement, agroalimentaire, microtechniques et nucléaire notamment)*.

L'implantation géographique et les caractéristiques des acteurs du livre dans la région présentent de nombreuses adéquations avec cette réalité territoriale.

* Source : INSEE (www.insee.fr/fr/statistiques/2019790?sommaire=2019815)

200 AUTEURS RECENSÉS

...mais probablement bien plus qui sont implantés sur le territoire régional.

L'écriture n'est pas l'activité principale de la très grande majorité d'entre eux. **Ils font de la région un lieu de diffusion important de leur création**, qu'ils soient édités par des éditeurs du territoire ou qu'ils participent à des événements littéraires organisés par les différents acteurs du livre de Bourgogne-Franche-Comté.

Une petite partie d'entre eux vivent de leur écriture et ont un lien relativement faible avec le territoire.

55 ÉDITEURS RECENSÉS

CA: 30 000 000 €*
EMPLOI: 120 ETP

Pour la plupart, ce sont des maisons au chiffre d'affaires très modeste, animées par des personnalités qui défendent un projet artistique et littéraire et renoncent, le plus souvent, sinon à toute rémunération, du moins à une juste rétribution de leur activité. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, très peu d'éditeurs indépendants de Bourgogne-Franche-Comté sont des éditeurs régionalistes (à peine 10 % d'entre eux). Le plus souvent, **les éditeurs investissent des niches et se caractérisent par leur capacité d'innovation et leur volonté de donner vie à des projets originaux.**

Une petite dizaine de ces maisons présentent une solide structuration : un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, des équipes salariées, un rythme de publication soutenu.

5 maisons relèvent de l'édition dite publique ou semi-publique.

* 1 éditeur implanté en Saône-et-Loire concentre 70 % du CA total.

80 LIBRAIRIES RECENSÉES

(LIBRAIRIES INDÉPENDANTES ET MAISONS DE PRESSE RÉALISANT AU MOINS 35 % DE LEUR CA AVEC LA VENTE DE LIVRE NEUF)

CA: 50 000 000 €

EMPLOI: 310 ETP

L'implantation, la taille et la typologie de ces librairies reflètent la morphologie physique et humaine de ce vaste territoire peu densément peuplé et qui ne comprend que trois unités urbaines de plus de 100 000 habitants. 25 % des points de vente sont situés dans des communes de moins de 5 000 habitants; 54 % réalisent un chiffre d'affaires « livre » inférieur à 300 000 €. On trouve une part importante de librairies généralistes et de librairies-papeteries et peu de fonds spécialisés. Malgré leur taille modeste, ces librairies montrent une belle vitalité. La faible part de grandes librairies a permis le développement de librairies intermédiaires dynamiques. Le CA total moyen (652 574 €) se situe légèrement en-dessous des normes constatées au niveau national. Le CA total médian est de 336 206 €.

Au 1^{er} janvier 2018, 25 librairies étaient labellisées LiR (Librairies indépendantes de Référence).

1 300 BIBLIOTHÈQUES TOUS NIVEAUX CONFONDUS

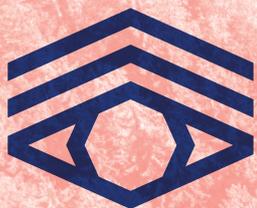
Il est difficile à ce jour de fournir des chiffres et une analyse précis qui s'appuieraient sur des typologies communes sur l'ensemble du territoire, au vu des disparités d'information recensées tant sur le site de l'Observatoire de la Lecture Publique que dans les annuaires propres aux deux anciennes SRL (CRL Bourgogne et ACCOLAD), ou encore aux données recensées et accessibles dans les 8 bibliothèques départementales.

Au-delà des données chiffrées, on peut cependant souligner :

- des disparités fortes dans l'offre de lecture publique selon les territoires (bassins de vie à dominante rurale : Nièvre, Morvan, nord Haute-Saône, nord Côte-d'Or,...),
- la question de la professionnalisation et de la formation qui se pose notamment pour les plus petites structures (prédominance du bénévolat),
- des **fonds patrimoniaux particulièrement riches**. La région compte 5 bibliothèques municipales classées (Autun, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole) et 159 bibliothèques (municipales, intercommunales, départementales et universitaires) sont recensées dans le Catalogue collectif de France signalant près de 350 fonds documentaires (anciens, locaux, spécialisés, particuliers, régionaux...),
- une **réelle volonté de travailler en réseau**, qui se traduit notamment par une forte implication dans les SRL depuis 30 ans.

90 MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES RECENSÉES

Si elles animent le territoire en le maillant de façon équilibrée, la grande majorité de ces manifestations présentent des budgets très faibles et des niveaux de professionnalisation inégaux. Une vingtaine d'entre elles s'appuient cependant sur une solide économie (avec une large amplitude de budget, pouvant aller de 10 000 € à plus de 400 000 €) et une organisation professionnalisée alliant rémunération des auteurs, partenariats systématiques avec les autres acteurs de la filière, présence d'un comité de pilotage et actions de médiation en amont.



I

INTERFACE ENTRE PROFESSIONNELS & INSTITUTIONS

Outil de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du livre et de la lecture, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté se veut lieu de réflexion, de dialogue et d'expertise partagés entre les professions du livre, les institutions et les pouvoirs publics sur les 8 départements de la région.

1 - CONTRIBUTION

AU RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX & NATIONAUX

› **Contrat territorial** (convention État – Centre national du livre – CNL / Région) **ou de filière**: réflexion commune à mener avec la DRAC et la Région sur la (re)mise en œuvre d'un tel dispositif structurant de soutien à l'interprofession.

› **Pôle associé régional à la Bibliothèque nationale de France**: les termes du dispositif seront redéfinis pour une mise en œuvre à compter de 2020.

› **Contrats territoire-lecture**: sur demande de la DRAC et/ou des partenaires impliqués, l'agence peut contribuer à leur mise en œuvre et à leur développement, notamment sur les questions touchant à la formation, aux choix des intervenants, etc.

2 - ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE DÉCISION POUR LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN PORTÉS PAR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

› Participation de l'agence au comité de lecture du dispositif d'aide à l'édition indépendante et d'attribution des bourses d'auteurs (bourse de création et bourse de résidence).

› En cas de maintien et d'harmonisation du dispositif de soutien à la restauration de documents patrimoniaux: création et coordination par l'agence d'un comité régional expert de suivi des dossiers de demandes.

› Sur demande, production de notes et avis pour les comités consultatifs des dispositifs d'aide aux manifestations littéraires et à la librairie.

3 - VEILLE & OBSERVATION

À travers le recensement des acteurs du livre, le suivi des situations individuelles, une observation de terrain, l'exploitation de données recueillies ou d'études nationales et des travaux d'analyse réguliers, l'agence peut produire **chiffres-clés, notes stratégiques et autres indicateurs d'aide à la décision publique**.

Sur commande, elle est par ailleurs en capacité de mener des **études spécifiques**.

4 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE MANIFESTATIONS OU OPÉRATIONS PORTÉES PAR DES COLLECTIVITÉS

› **L'Échappée littéraire**, prix littéraire des lycéens initié et financé par le Conseil régional.

› **Résidence d'auteur croisée** entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat (sélection de l'auteur de Bourgogne-Franche-Comté bénéficiaire).

› **Le Marché des éditeurs**, dans le cadre de la manifestation Clameur(s) portée par la Ville de Dijon.

› **Stand des éditeurs en région** dans le cadre de Livres dans la Boucle, manifestation organisée par le Grand Besançon.

5 - RELAIS DES DISPOSITIFS PUBLICS ET MANIFESTATIONS À RAYONNEMENT NATIONAL

L'agence se fait le relais de l'ensemble des dispositifs publics régionaux ou nationaux : dispositifs d'aide publics, appels à projets, appels à candidatures auprès des professionnels du livre et auprès du grand public.

L'agence communique en outre sur les manifestations nationales, tout en invitant, voire incitant, les professionnels de la région à s'y inscrire : Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Semaine de la langue française, Partir en livre, Journées européennes du patrimoine, etc.

6 - LA FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE - FILL

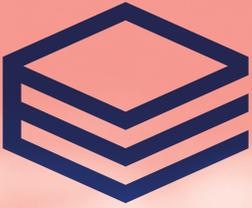
De statut associatif, la Fédération rassemble au sein d'un réseau national qui œuvre au quotidien pour accompagner les professionnels du livre, de la lecture et de la documentation :

- des structures régionales pour le livre (agences et centres régionaux du livre),
- des collectivités territoriales,
- des institutions nationales et des associations.

À la rencontre des politiques du livre des Régions et de la politique menée par l'État, la Fill est un **espace d'observation, de débat, d'analyse, de proposition et d'action et offre des outils pertinents pour l'élaboration de politiques culturelles innovantes**. Pour réaliser ses missions, la Fédération s'organise autour d'un centre de ressources, de commissions thématiques et de projets transversaux, et organise séminaires et journées d'étude.

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté est membre de la Fill. À ce titre, elle participe régulièrement et activement aux groupes de travail thématiques : commissions Économie du livre, Patrimoine & Lecture publique, Vie littéraire, Information & Communication.

C'est, entre autres mais notamment, grâce à son appartenance à la Fill que l'agence consolide son rôle d'interface entre les institutions et les professionnels.



II

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Observatrice privilégiée forte d'une position intermédiaire, entre État et collectivités territoriales d'une part, et professionnels d'autre part, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un atout essentiel : une fine connaissance des professionnels et du territoire dans lequel elle œuvre, et ainsi un haut degré d'expertise. Cette dernière est renforcée par la veille permanente et partagée menée par l'équipe, qui lui permet de recueillir quotidiennement des données stratégiques, ainsi que par son implication dans des institutions ou réseaux nationaux. Cette position unique et cette expertise transversale constituent un avantage décisif pour l'agence lorsqu'il s'agit de conseiller, orienter ou professionnaliser les acteurs du livre et de la lecture. Elle peut en effet proposer un accompagnement collectif ou individuel à des degrés divers, balayant tout à la fois les secteurs, les niveaux d'intervention, les dispositifs, la formation, les réseaux professionnels ou encore les outils. Une approche qui correspond bien à la réalité et aux mutations d'un secteur qui tend lui-même à se décloisonner.

1 – ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS AUX PROFESSIONNELS

1.1 – ÉCONOMIE DU LIVRE

Pour les entreprises d'édition et de librairie :

› **Accompagnement, conseil, expertise** auprès des porteurs de projet dans le cadre d'une création, d'un développement ou d'une transmission :

- accueil et suivi individuel ;
- information sur le secteur, le contexte régional ou local ;
- orientation sur les dispositifs d'aide, les ressources expertes, les réseaux professionnels, etc.

› **Accompagnement spécifique renforcé et individualisé**

pour les professionnels en activité :

- aide au montage de dossiers ;
- analyse ou diagnostic individuels de situations ;
- dispositif d'accompagnement sur site par un consultant extérieur pour des entreprises en phase de développement, de transmission ou rencontrant des difficultés – en concertation avec les partenaires publics, etc.

1.2 – BIBLIOTHÈQUES & PATRIMOINE ÉCRIT

Accompagnement technique et méthodologique ; relais des dispositifs d'aides financière et technique, des programmes nationaux et des appels à projets ; mise à disposition d'outils (cahiers des charges, contacts de prestataires ou consultants...); prêt de matériel (aspirateurs à filtre absolu, thermohygromètres, lutrins...); **mise en réseau**, etc. :

- › Pour la conservation préventive, curative et la restauration des collections patrimoniales.
- › Pour le signalement et la valorisation des collections, la numérisation de documents, leur médiation et diffusion.
- › Dans le cadre de projets de construction, de réhabilitation de bibliothèques ou d'aménagements de locaux de conservation.
- › Diagnostic et conseils sur la sécurité des collections.
- › Dans le cadre d'actions d'animation.

1.3 – AUTEURS, VIE LITTÉRAIRE & DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Sur demande, l'agence déploie sa **mission d'information et d'orientation** en faveur de différents types de porteurs de projets : **auteurs ou futurs auteurs, organisateurs de manifestations ou porteurs de projets, enseignants, collectivités et institutions** :

- › Orientation éditoriale et juridique des auteurs.
- › Accompagnement administratif sur la question de la rémunération des auteurs.
- › Aide au montage de projets et animations liés au livre et à la lecture (identification d'intervenants, partenariats, budget, conventionnement éventuel, mise en réseau, etc.).
- › Soutien à la professionnalisation des organisateurs de manifestations littéraires en vue d'une montée en qualité via une «Charte nationale des manifestations littéraires» conçue au sein de la commission Vie littéraire de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture – Fill (cf. ci-avant), en lien avec les instances nationales concernées (La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, la Société des Gens de Lettres – SGDL, le CNL, etc.) et dont la diffusion et la promotion débutera en 2019.

2 – FORMATION & JOURNÉES D'ÉTUDE

Les métiers du livre, leurs pratiques et leurs enjeux, soumis à une économie spécifique, évoluent et mutent constamment. Les entreprises et les structures publiques ont par ailleurs de plus en plus de difficultés à libérer leurs salariés ou agents pour les envoyer en formation hors région et les acquis de formation ne se traduisent pas toujours bien sur le plan opérationnel sans suivi individualisé. La problématique des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs des organismes professionnels de formation, enfin, touche tout particulièrement le secteur du livre, et notamment : les auteurs, les personnes en reconversion, certaines maisons d'édition associatives ou encore les bénévoles (associations œuvrant pour le livre et la lecture).

Le suivi de l'évolution des métiers, la professionnalisation et la formation restent des axes essentiels

du développement de la filière. L'agence s'attache donc à les mettre en œuvre en prenant en compte la nécessaire proximité géographique de l'offre, ainsi que la diversité des statuts, ou l'absence de statuts, des bénéficiaires. Elle collecte et identifie les besoins afin de proposer des programmes de formation continue adaptés, alliant formation spécifique ou sectorielle et journées d'étude interprofessionnelles, sur le territoire régional.

Ainsi, en matière de formation, les missions de l'agence se déploient-elles selon les axes suivants :

2.1 – RELAIS D'INFORMATION SUR LES FORMATIONS EXISTANTES

À l'échelle nationale, il existe plusieurs organismes de formation proposant des programmes sectoriels ou interprofessionnels. L'agence veille à se faire le relais de ces propositions.

Le cas échéant et si leur statut le leur permet, elle peut aussi accompagner les professionnels vers d'éventuels dispositifs de financement de ces formations.

2.2 – FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Mise en œuvre d'un programme de formations spécifiques par secteur d'activités, dont certaines pourront faire l'objet d'un partenariat avec des organismes de formation spécialisés ou d'institutions référentes (Institut national de formation de la librairie – INFL, SGDL, Centre national de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition – Asford, Centre de formation aux carrières des bibliothèques – Bibliest, médiathèques départementales, cabinets de consultants experts du livre, etc.).

À noter que les temps de formation dédiés aux partenaires du festival littéraire itinérant Les Petites Fugues (cf. ci-après) s'ajoutent à ce programme de formations spécifiques.

2.3 – CATALOGUE RÉGIONAL DE FORMATIONS DÉDIÉ À LA LECTURE PUBLIQUE ET AU PATRIMOINE ÉCRIT

En accord avec la DRAC et le Centre national de la fonction publique territoriale – CNFPT, l'agence coordonne et anime un **comité de pilotage regroupant les principaux acteurs de la formation en Bourgogne-Franche-Comté** : CNFPT, Bibliest, médiathèques départementales et branche régionale de l'Association des Bibliothécaires de France – ABF.

Ce comité est voulu comme le lieu d'échanges sur les pratiques en termes de plans de formation, de périmètres d'intervention des divers organismes de formation, de publics et de ressources, et celui de la réflexion commune sur la définition des besoins à l'échelle régionale, permettant l'émergence d'une offre de formation cohérente, lisible, et répondant aux besoins des professionnels de la région en matière de lecture publique et de patrimoine écrit.

2.4 – JOURNÉES D'INFORMATION ET D'ÉTUDE INTERPROFESSIONNELLES

L'agence organise des **journées d'information et d'étude sur des sujets intéressants et nourrissant l'ensemble des professionnels du livre**, mais aussi potentiellement les étudiants de la filière.

Les thématiques développées et étudiées dans ce cadre sont le plus souvent en prise directe avec l'actualité (juridique, économique, technique, éditoriale professionnelle, etc.) et l'évolution des métiers. Ces journées répondent à un besoin de réactivité qui ne peut être satisfait par les stages longs. L'intérêt de cette offre est en outre l'ouverture sur l'interprofession, qui permet aux professionnels du livre de croiser leur expérience et leur savoir-faire.

2.5 – LIENS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'agence entretient et nourrit des liens réguliers avec la filière Lettres modernes de l'université de Bourgogne, au sein de laquelle s'inscrit le Master 2 Métiers du livre : intervention annuelle auprès des étudiants du Master 2 ; échanges avec le bureau de l'école doctorale LECLA – groupement de l'ensemble des doctorants qui poursuivent des travaux dans le domaine des lettres modernes et classiques, des langues vivantes, de la linguistique, des sciences du langage, des sciences de la communication, de l'information, et des arts du spectacle ; à compter de 2019 : membre du conseil de perfectionnement du Master de Lettres modernes.

De façon générale, l'agence souhaite renforcer ses liens partenariaux avec les universités de la région, et notamment l'université de Franche-Comté, qui développe, entre autres, une formation relative à la littérature jeunesse.

3 – DISPOSITIFS, OPÉRATIONS & OUTILS DE SOUTIEN

3.1 – ÉCONOMIE DU LIVRE

3.1.1 ÉDITION

› Aide à la mobilité et à la diffusion pour les éditeurs



Objectif :

Offrir un rayonnement interrégional, national, voire international, aux catalogues des éditeurs.

L'Agence Livre & Lecture accompagne de manière collective les éditeurs de la région sur des salons hors région. Elle organise, coordonne et finance la présence des éditeurs sur ces salons et se déplace avec eux sur tout ou partie de leur durée.

Selon étude au cas par cas, l'agence peut en outre proposer un **soutien individuel ou collectif aux éditeurs souhaitant effectuer une « visite d'étude » sur un salon métropolitain** présentant un intérêt au regard de la diffusion de leur catalogue ou de leur développement. Le cas échéant, il s'agit pour le ou les éditeurs demandeurs de motiver leur demande, puis de rendre compte des conclusions établies lors de la visite.

› Soutien aux tournées en librairies, bibliothèques et autres lieux de diffusion



Objectifs :

- Approfondir la connaissance mutuelle et ainsi créer de nouvelles synergies entre les acteurs concernés.
- Soutenir la surdiffusion.
- Permettre une meilleure appréhension de la région, du marché et du tissu de librairies régionaux, ainsi que du réseau des bibliothèques.
- Animer le territoire.

L'agence apporte son **soutien aux tournées d'éditeurs, accompagnés d'un auteur et/ou d'un artiste** dont le travail permet d'éclairer l'œuvre ou l'ouvrage d'un ou plusieurs auteurs du catalogue de la maison (comédien, musicien...), dans les librairies, bibliothèques ou tout autre lieu d'accueil envisagé de la région.

On entend par « tournée » la tenue de 3 rencontres au moins dans un temps court. Le soutien de l'agence pourra prendre en compte :

- l'aide à l'ingénierie du projet ;
- la prise en charge de tout ou partie des frais de transport et/ou d'hébergement ;
- la prise en charge de tout ou partie de la rémunération de l'auteur et/ou du cachet de l'artiste.

› Catalogue des nouveautés

Une à deux fois par an (rythme et format à préciser) et sur la base d'une participation active des éditeurs, l'agence publie et diffuse largement le catalogue régional des nouveautés des éditeurs de la région.

Outil d'information et de promotion à destination des professionnels du livre, de la culture, de l'éducation, mais aussi du grand public et de la presse, ce catalogue veut inviter à découvrir ou redécouvrir la vitalité et la pluralité des éditeurs implantés dans la région.

3.1.2 LIBRAIRIE

› « Mon libraire, mon univers » : aide au programme d'animation annuel ou pluriannuel

Opération événementielle jusqu'en 2018, « Mon libraire, mon univers » (MLMU) évolue à compter de 2019 pour devenir **dispositif de soutien permanent à l'animation en librairie**, reposant avant tout sur le projet culturel de la librairie.



Objectifs :

- Soutenir la promotion, la diffusion et la valorisation d'une création littéraire de qualité auprès des lecteurs de la librairie, mais aussi de publics spécifiques : découverte d'un champ éditorial, du catalogue d'une maison d'édition ou encore d'une œuvre singulière.
- Animer le territoire.
- Sensibiliser le grand public au commerce singulier de la librairie indépendante, ainsi qu'à la loi sur le prix unique du livre.

Mon libraire, mon univers : aide au programme d'animation

NB: Le « règlement d'intervention », qui reste à affiner, devra présenter des critères précis et objectifs.

La première année de mise en œuvre fera par ailleurs office d'année-test, à l'issue de laquelle un bilan, y compris financier, sera réalisé sur la base duquel le dispositif pourra être réorienté ou précisé.

En voici néanmoins quelques principes généraux :

- un dispositif qui vise prioritairement à soutenir les librairies isolées et/ou implantées dans des territoires ruraux ou en difficulté, éventuellement les librairies nouvelles ou qui font ou ont fait récemment l'objet de reprises dans des communes du programme « Cœur de ville » ; les animations relevant d'une action collective ; les animations présentant un caractère exceptionnel (de par leur type, leur rythme, leur mise en œuvre, etc.) ; les animations s'inscrivant dans des manifestations nationales, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une aide directe de l'État ou du CNL (Partir en livre, Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Semaine de la langue française...);
- ne sont pas éligibles : les salons (qui relèvent du local, donc de la collectivité, quelle qu'elle soit), les ateliers type loisirs créatifs, les dédicaces pures et simples ;
- apport en ingénierie de l'agence possible (aide au montage de projet) ;
- fourniture par l'agence de supports de communication pérennes (sacs et jeux d'affiches notamment).

À la faveur d'une concentration d'animations sur un territoire ou d'une période riche en événements « estampillés » MLMU, l'agence mènera des **campagnes de communication ponctuelles mais régulières**, notamment pour attirer l'attention sur ces commerces de proximité singuliers et sur le prix unique du livre.

Mon libraire, mon univers : l'agenda régional de l'animation en librairie

MLMU devient par ailleurs une « bannière » sous laquelle seront recensées l'ensemble des animations proposées par les librairies, cet agenda faisant l'objet d'une **page dédiée sur le site Internet de l'agence** (mise en ligne prévue durant le premier trimestre 2019).

Les animations soutenues par l'agence dans le cadre de l'agenda global seront assorties d'une mention graphique spéciale (logo MLMU).

› Rencontres nationales de la librairie (RNL)

Événement bisannuel organisé par le Syndicat de la librairie française, les RNL sont un rendez-vous important pour les professionnels de la librairie et, au-delà, pour l'ensemble des professions du livre. Temps privilégié de partage et d'échange alternant séances plénières et ateliers, cette manifestation présente de multiples intérêts pour les participants : formation continue, échanges d'expériences, production d'effets concrets (mesures de la part des éditeurs-diffuseurs, développement de bonnes pratiques et de projets de mutualisation entre libraires, etc.). C'est aussi l'occasion de présenter des études ou de lancer des débats autour de l'économie des librairies.

Ainsi, l'agence propose-t-elle aux libraires de la région qui souhaitent s'y rendre un **soutien financier pour leur transport et leur hébergement**.

3.2 – BIBLIOTHÈQUES & PATRIMOINE ÉCRIT

3.2.1 « PATRIMOINES ÉCRITS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ »

Manifestation labellisée « Année européenne du patrimoine culturel » en 2018

L'agence fédère et soutient les établissements documentaires de Bourgogne-Franche-Comté détenteurs de collections patrimoniales en contribuant au **renforcement de l'accès à tous à ce patrimoine**, dans le cadre notamment de l'opération Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté (4 mois environ, de juin à octobre), qu'elle a initiée et qu'elle coordonne.



Objectifs :

- Favoriser la connaissance du patrimoine écrit, indispensable à la connaissance de l'histoire politique, sociale, créative et intellectuelle de la région.
- Renforcer ce faisant l'intérêt des collectivités et l'attention des professionnels pour ce patrimoine, en vue de susciter des actions de conservation, de signalement et d'exploitation.
- Animer le territoire.

Ainsi l'agence incite-t-elle les établissements documentaires détenteurs de ce patrimoine écrit, graphique et iconographique à s'inscrire dans cette action régionale d'envergure. Chaque année, une thématique (non obligatoire) est proposée, qui permet d'orienter et de fédérer les établissements participants, ainsi que

de donner plus de visibilité à la manifestation.

Une cinquantaine d'établissements documentaires des 8 départements y participent aujourd'hui et mettent à l'honneur des patrimoines multiples pour tous les publics *via* des expositions, des visites de magasins de conservation, des conférences, des ateliers jeune public, etc.

L'agence met en œuvre une large communication sur l'événement et valorise ainsi les établissements partenaires :

- **un programme papier** imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires avec une diffusion postale vers tous les établissements participants, chargés eux-mêmes d'assurer une diffusion locale. Autre diffusion postale et par dépôt: sites culturels, partenaires professionnels, offices du tourisme, ...
- **des affiches et jeux de cartes postales** ;
- **des lettres d'information** électroniques dédiées ;
- **une stratégie d'animation des réseaux sociaux** avant, pendant et après la manifestation ;
- la presse : envoi du dossier de presse à un fichier de journaux et médias référents.

Dans le cadre de ce programme, l'agence organise par ailleurs des journées d'étude ou conférences liées à la thématique retenue ou aux enjeux de conservation et de valorisation du patrimoine écrit.

3.2.2 PORTAIL LIANE

Outil grand public porté par l'agence, le portail LIANE (Livres et Archives Numériques En ligne) participe à la valorisation du patrimoine en offrant un **accès unique aux documents patrimoniaux numérisés dans la région Franche-Comté** par des bibliothèques et des services d'archives. Les documents présents dans LIANE témoignent de la variété et de la richesse des collections patrimoniales: imprimés, photographies, cartes postales, manuscrits, cartes et plans, estampes, documents d'archives. On trouve également sur le portail les dossiers de restauration en intégralité, des expositions virtuelles et les actualités du secteur du patrimoine.

Depuis son lancement il y a 5 ans, LIANE fait néanmoins l'objet de plusieurs constats partagés tant par l'agence que par les professionnels contributeurs.

Ainsi, courant 2019, l'agence s'interrogera-t-elle sur la pertinence de l'outil en réalisant une analyse approfondie de ses capacités et contraintes techniques, des pratiques et usages des contributeurs et internautes, de son modèle économique et de sa gouvernance, au regard des besoins à l'échelon du nouveau périmètre régional et d'un contexte qui pourrait être amené à changer prochainement en fonction des programmes nationaux et du partenariat avec la BnF. Plus généralement, ce diagnostic permettra en outre de s'interroger et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur la valorisation des collections patrimoniales conservées en région.

3.2.3 SALON PROFESSIONNEL DE LA CONSERVATION

Pour permettre aux professionnels de rencontrer des diffuseurs de matériel de conservation et des professionnels de la conservation et de la restauration, pour nouer des contacts, identifier des produits, obtenir des conseils et se repérer dans la masse des produits et des techniques proscrits ou prescrits, l'agence envisage, sous réserve de faisabilité, **la tenue bisannuelle ou trisannuelle d'un salon professionnel de la conservation préventive et curative** des collections patrimoniales écrites et graphiques.

3.3 – AUTEURS, VIE LITTÉRAIRE & DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

3.3.1 RÉPERTOIRE ENRICHIS DES AUTEURS IMPLANTÉS DANS LA RÉGION



Objectifs :

- Soutenir les auteurs en favorisant résolument leur participation à la priorité nationale donnée à l'éducation artistique et culturelle.
- Favoriser l'interconnaissance entre les auteurs implantés en région et des porteurs de projet institutionnels, culturels ou encore issus de l'éducation ou du secteur social.
- Susciter ainsi un plus grand nombre de projets recourant aux auteurs.
- Animer le territoire.

L'agence a le projet de publier en 2020 un **nouvel outil à l'attention de tout porteur de projets souhaitant faire intervenir un auteur « de proximité »**: le répertoire enrichi des écrivains, illustreurs et traducteurs de la région.

Il s'agira donc de recenser les auteurs qui souhaitent y figurer, de collecter auprès d'eux des éléments biobibliographiques ainsi que les interventions qu'ils sont à même de proposer – ateliers, lectures, animations de rencontres, résidences, etc.– et le(s) public(s) au(x)quel(s) ils souhaitent s'adresser.

Assorti d'un « guide de bonne conduite pour l'accueil d'un auteur », de fiches pratiques et/ou de liens utiles, cet outil constituera une ressource pour tout porteur de projets.

Sa diffusion, au format numérique et papier, se fera auprès des bibliothèques, librairies, organisateurs de manifestations littéraires, établissements scolaires, institutionnels (DRAC, Région, collectivités), centres sociaux, etc.

3.3.2 DES SOUTIENS PARTENARIAUX PONCTUELS POUR LA VIE LITTÉRAIRE

À la faveur de commémorations, hommages ou événements spéciaux initiés par un ou des acteurs de la vie littéraire en région, l'agence pourra proposer son partenariat selon des modalités qui seront définies au cas par cas.



III

COOPÉRATION PROFESSIONNELLE & INTERPROFESSIONNELLE

L'agence a vocation à rassembler et, autant que possible, fédérer les acteurs d'un même métier ou l'interprofession autour de projets coopératifs dépassant les logiques de concurrence qui existent parfois entre eux.

La capacité de l'agence à mettre en relation des acteurs de niveaux, statuts, réseaux, ou encore territoires différents via un projet ou « simplement » un objectif commun, est un enjeu spécifique qui se révèle souvent très productif. Au-delà de tout corporatisme, il permet en effet la mise en œuvre de travaux communs, voire de mutualisations, bénéfiques pour l'ensemble du secteur ou sous-secteur concerné. À noter que c'est le domaine documentaire qui est le plus animé par le principe de « coopération ».

1 - CONCERTATION PROFESSIONNELLE & INTERPROFESSIONNELLE

Débuté en 2018 et plébiscité par la plupart des participants, un cycle de concertation avec les professionnels sera poursuivi au moins annuellement.



Objectifs et intérêts de ces rencontres :

- Favoriser la connaissance mutuelle des acteurs, l'échange de bonnes pratiques, voire la naissance de projets communs.
- Présenter et tester auprès des professionnels les orientations prises par la structure.
- Demeurer, pour l'agence, au plus proche du « terrain » en permettant l'émergence d'attentes et de propositions sur les actions menées ou à mener.

Outre des temps de concertation par métier ou secteur – auteurs, édition, patrimoine écrit, lecture publique, librairie, organisateurs de manifestations littéraires – l'agence envisage des temps de concertation interprofessionnelles, c'est-à-dire réunissant les acteurs des différents métiers du livre sur la base d'une thématique partagée. À titre d'exemples: les questions liées à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle, à la professionnalisation des manifestations littéraires, aux marchés publics, etc.

2 - COOPÉRATION DOCUMENTAIRE

2.1 – LE PÔLE ASSOCIÉ RÉGIONAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BnF)

Le dispositif des « pôles associés régionaux » a été créé dans la première moitié des années 2000, lors de la mise en place du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) du ministère de la Culture et de la Communication. L'objectif est de **valoriser le patrimoine des bibliothèques françaises par le recensement, le signalement et la valorisation numériques de leurs collections patrimoniales**. En Bourgogne-Franche-Comté, les termes du dispositif de pôle associé régional seront redéfinis avec l'ensemble des partenaires (BnF, DRAC et agence notamment) courant 2019 pour une **mise en œuvre à partir de 2020**.

Dans ce cadre, seront précisés les périmètres et modalités d'action de l'agence pour :

- › la mise en place du programme de signalement des collections des bibliothèques dans le Catalogue collectif de France - CCFr au niveau régional ;
- › la coordination d'actions en matière de production de ressources numériques portant sur des fonds thématiques liés aux territoires – notamment éligibles au programme concerté de numérisation de la BnF relatif aux publications des sociétés savantes ;
- › la poursuite de l'enrichissement de la Bibliothèque bourguignonne (cf. ci-après), base coproduite par l'agence et la bibliothèque municipale de Dijon ;
- › la mise à jour de la Bibliothèque numérique des sociétés savantes de Bourgogne – BnssB (cf. ci-après) : site web entièrement dédié aux collections des sociétés savantes de Bourgogne numérisées, accessibles sur Gallica.

2.2 – LA BIBLIOTHÈQUE BOURGUIGNONNE

La Bibliothèque bourguignonne est un **catalogue collectif en ligne regroupant 42 établissements documentaires de Bourgogne, signalant plus de 120 000 références bibliographiques et donnant accès à plus de 10 000 documents numérisés sur Gallica et la bibliothèque municipale de Dijon**. Ce catalogue est coproduit par l'agence et la bibliothèque municipale de Dijon, en partenariat avec la BnF.

L'agence tâchera d'en poursuivre l'enrichissement bibliographique par le signalement des acquisitions des établissements partenaires, la production des éditeurs et structures éditrices de Bourgogne et le dépouillement des revues numérisées. Le cas échéant, les notices enrichies des liens ARK pour les documents numérisés annuellement sur les chaînes de la BnF seront également intégrées.

À l'instar du portail LIANE, néanmoins, **la Bibliothèque bourguignonne et ses principes de gouvernance font l'objet de constats incitant l'agence à s'interroger sur cet outil**, qui fut pourtant pionnier :

- un levier de diffusion qui ne répond plus aux objectifs initiaux d'aide à la diffusion des fonds locaux : aujourd'hui la plupart des établissements partenaires disposent d'un portail web ;
- une technique d'enrichissement contraignante et lourde à porter pour l'agence et les bibliothèques partenaires ;
- bon nombre de partenaires peu ou plus engagés dans le signalement ;



– un enrichissement en perte de vitesse depuis 4 ans lié à une baisse de temps de travail à y consacrer de la part des 2 coproducteurs.

Durant le triennal à venir, l'agence, en lien étroit avec la bibliothèque municipale de Dijon, souhaite se laisser le temps d'**identifier des pistes pour l'avenir de cet outil** : valorisation des références *via* un versement des notices de la Bibliothèque bourguignonne vers le Catalogue collectif de France – CCFr, sur le modèle de la base comtoise ? Inversement : les notices du CCFr pourraient-elles venir enrichir la Bibliothèque bourguignonne ?

2.3 – LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BOURGOGNE (BNSSB)

Créé en 2013, ce portail numérique est destiné à **valoriser les publications de sociétés savantes de Bourgogne numérisées** dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. L'agence poursuit la mise à jour des fiches des sociétés savantes en y intégrant, le cas échéant, les liens ARK menant vers le texte intégral (Gallica.fr) des publications nouvellement numérisées par la BnF.

Dans la perspective d'une coordination de l'agence pour la numérisation par la BnF des publications de sociétés savantes franc-comtoises, **la BnssB sera amenée à évoluer au regard des orientations qui seront prises pour le portail LIANE.**

2.4 – LES PLANS DE CONSERVATION PARTAGÉE

Dans le cadre de sa mission de coopération, l'agence coordonne 2 plans de conservation partagée (PCP) : **un PCP pour la jeunesse et un PCP pour les périodiques.**

Les plans s'organisent autour de deux modèles de fonctionnement distincts. Une réflexion est donc nécessaire sur la faisabilité d'une harmonisation à l'échelle de la nouvelle région.



Enjeux et objectifs de ces plans pour les bibliothèques impliquées :

- Enjeu patrimonial : conserver moins chacun, pour conserver plus ensemble.
- Enjeu pratique et matériel : libérer de l'espace.
- Enjeu économique : maîtriser les coûts et rationaliser les choix de conservation.
- Enjeu de services : améliorer le signalement et l'accès aux documents pour les usagers.

2.4.1 LES COLLECTIONS POUR LA JEUNESSE

Les plans des deux anciennes régions totalisent plusieurs milliers de livres pour la jeunesse conservés et 47 établissements participants.

Une **réflexion sur l'harmonisation des plans** a été lancée par l'agence en 2018, pour une mise en œuvre en 2019-2020.

Un comité de pilotage « harmonisation » sera mis en place en 2019 pour en **déterminer les modalités** (conventionnement, niveaux de participation, logistique, calendrier, etc.).

Afin de donner à voir les collections issues de ce plan et le travail collaboratif induit, l'agence envisage par ailleurs de travailler à un nouveau projet partagé de valorisation à compter de 2021.

2.4.2 LES PÉRIODIQUES

Les plans des deux anciennes régions totalisent près de 1 600 titres de périodiques conservés par 60 établissements documentaires.

Une **réflexion sur l'harmonisation des plans** a été lancée par l'agence en 2018, pour une mise en œuvre en 2019-2020.

Création d'un comité de pilotage « harmonisation » en 2019, constitué de représentants de quelques bibliothèques et services d'archives impliqués dans le Plan, ainsi que les deux centres régionaux du SUDOC-PS, dans l'objectif de **définir les priorités de conservation et une méthodologie de travail** pour une refonte/fusion des PCPP.

2.5 – LE CATALOGUE RÉGIONAL DES INCUNABLES (BOURGOGNE)

Sous réserve d'un financement DRAC, l'agence se chargera du défraiement de deux incunabilistes bénévoles pour leur permettre de poursuivre et d'achever le catalogage des incunables de Bourgogne d'ici 2022.

À noter que la publication du catalogue franc-comtois est quant à elle d'ores et déjà en cours de programmation.

3 – CROISEMENTS & HYBRIDATIONS

Outre leur caractère civique structurant, le livre, l'écriture, et donc la lecture, font figure de socles, ou encore de clefs : pas de pièces de théâtre, d'opéras, de films ou de musique sans textes dramatiques, livrets, scénarios ou partitions préalablement écrits, puis lus ou déchiffrés.

Par ailleurs, de par la légèreté du support (le livre) ou de l'outil (la plume) les projets centrés sur le livre et la lecture se prêtent bien souvent à l'hybridation.

La tendance à l'hybridation des maisons de services publics ou des médiathèques elles-mêmes invite qui plus est à réfléchir au renforcement de ces liens.

L'agence veut ainsi se montrer attentive aux projets pluridisciplinaires qui marient le livre et toute autre discipline artistique ou culturelle, voire favoriser ces rencontres et/ou coopérations croisées qui bien souvent permettent une démultiplication des publics.

Dans cette perspective, des partenariats ou associations pourront être envisagés avec d'autres « têtes de réseau » ou institutions sectorielles de la région pour la coconstruction de temps professionnels transversaux ou encore d'actions ou de projets interdisciplinaires ou « hybridés », et au premier chef dans le domaine de l'information et de la formation.

À noter : les « Petites formes » proposées dans le cadre des Petites Fugues s'inscrivent pleinement dans cet esprit (cf. ci-après).



IV

DYNAMIQUE DES TERRITOIRES & DIVERSIFICATION DES PUBLICS

© Josh Applegate

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté s'adresse en premier lieu aux acteurs professionnels de la filière. Pour autant, elle a également vocation à se positionner au plus près des publics et des territoires.

Aux côtés de ses partenaires et en visant l'intérêt général, l'agence s'engage en effet à participer à la vie culturelle du territoire régional ainsi qu'à son équilibre social.

Dans cet esprit, elle s'attache plus particulièrement à mettre en œuvre ou coconstruire des opérations en faveur de territoires et publics spécifiques, et notamment les territoires dits « éloignés », tels que les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la ville ; les publics jeunes et/ou scolaires dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle, ou encore les publics empêchés, socialement ou géographiquement.

1 - LES PETITES FUGUES

*« Il faudrait toujours amener les livres
là où on ne devrait pas.
Des choses pourraient, qui sait, advenir. »*

Pierre Ducrozet, août 2016

Extrait du texte-témoign écrit à l'issue de sa participation
aux Petites Fugues 2015

Festival littéraire itinérant né voilà 17 ans en Franche-Comté, « Les Petites Fugues » sont portées par l'agence, qui en est l'opérateur. Durant 15 jours, au mois de novembre, 20 auteurs sont invités à venir sillonner la région pour plus d'une centaine de rencontres avec des publics variés, organisées en étroite partenariat avec les acteurs du territoire, qu'ils soient culturels, sociaux ou encore publics. L'agence coconstruit le projet avec ces partenaires en mettant à disposition des soutiens divers : formations en amont, prise en charge financière, outils de communication, etc.



Les objectifs du festival sont aussi riches que multiples :

- Favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la littérature pour tous.
- Participer au développement culturel de territoires et publics éloignés, géographiquement ou socialement.
- Donner au livre, à la lecture et à l'écrit une dimension actuelle, vivante, en prise avec le monde d'aujourd'hui.
- Faire découvrir la littérature contemporaine.
- Encourager la collaboration des acteurs de la diffusion du livre.
- Soutenir les éditeurs de création et les acteurs de la diffusion.

1.1 – LES FORMATIONS

Pour préparer le festival, plusieurs journées de formations accompagnant le dispositif sont proposées à chaque partenaire accueillant, qu'il soit enseignant, bibliothécaire ou porteur de projet :

- présentation biobibliographique des auteurs invités, en partenariat avec le Rectorat ;
- formation « Préparer et animer une rencontre avec un auteur » ;
- plusieurs stages de lecture à voix haute.

1.2 – LES RENCONTRES

› Rencontres publiques

L'itinérance rythmant le festival, **chaque étape est l'occasion d'une rencontre avec un public diversifié** : dans une bibliothèque municipale, une maison de quartier, un musée, un théâtre, la bibliothèque d'un centre hospitalier, etc. Des relations particulières se nouent entre l'auteur et le territoire, ses habitants et les acteurs culturels et associatifs locaux.

En amont, chaque rencontre aura été minutieusement préparée avec le lieu d'accueil : comment articuler les lectures des livres, la présentation de l'entretien avec l'auteur, le temps de dédicaces après l'échange avec l'auteur. Une table de vente des livres est proposée par une librairie.

› Rencontres scolaires

Une cinquantaine sont organisées chaque année.

Très préparées par les enseignants, les rencontres sont des expériences enrichissantes pour les élèves, dans leur rapport à la lecture. Ils découvrent la littérature contemporaine et développent des liens étroits avec les auteurs, certains élèves continuent d'échanger avec eux après les rencontres.

À étudier : l'inscription de ces rencontres sur un temps plus long, ayant par exemple pour cadre la résidence d'un auteur dans l'établissement en amont du festival.

› Les Petites formes

Temps forts de la programmation, les Petites formes sont des **performances hybrides où la littérature se marie à d'autres disciplines artistiques** (mises en scène de textes, lectures à voix haute, concerts-lectures, etc.).

1.3 – LA COMMUNICATION

- **www.lespetitesfugues.fr**: un site Internet vivant qui permet de suivre la vie du festival toute l'année. Il s'adresse à la fois aux nombreux partenaires qui font le festival mais aussi au grand public;
- **un programme papier** imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires avec une diffusion postale vers tous les partenaires préparant une rencontre, chargés eux-mêmes d'assurer une diffusion locale. Autre diffusion postale et par dépôt: sites culturels, partenaires professionnels, maisons d'édition, lieux publics, personnes ressources...;
- **des affiches et des cartes postales**;
- **des « sacs Petites Fugues »** diffusés auprès des libraires;
- **des lettres d'information** électroniques dédiées;
- **une stratégie d'animation des réseaux sociaux** avant, pendant et après la manifestation;
- la presse: un festival labellisé *Télérama* en 2018; l'envoi de dossiers de presse à un fichier de journaux référents; des articles et entretiens dans la presse écrite, radio et télévisée.

1.4 – LES PERSPECTIVES 2019-2021

Consciente de la nécessité de **faire évoluer le festival au regard du périmètre régional de ses missions**, l'agence expérimentera, en 2019, une **implantation des Petites Fugues dans le Morvan**, parc naturel régional situé au cœur de l'ancienne Bourgogne et recouvrant une partie de chacun des 4 départements « bourguignons ». Pour lancer le projet dans le Morvan, l'agence s'appuiera sur un ensemble de partenaires culturels et publics incontournables de ce territoire: médiathèques départementales, communautés de communes, librairies, agence culturelle du Parc régional naturel, etc.

20 rencontres s'y dérouleront. 4 à 5 auteurs se déplaceront de collèges en bibliothèques, de lycées en centre social, de maison d'arrêt à l'hôpital.

Ces temps de rencontres seront précédés de sessions de formation dédiées aux partenaires.

En Franche-Comté, 110 rencontres se dérouleront dans le même calendrier.

Un temps fort rassemblera 10 auteurs dans un lieu emblématique du Morvan.

En fonction du bilan partagé de cette première édition des Petites Fugues en Morvan ainsi que de la volonté des partenaires impliqués, ces « nouvelles » Petites Fugues pourront être pérennisées sur le territoire morvandiau.

2 – AUTEURS EN RÉSIDENCE

2.1 – LES BOURSES DE RÉSIDENCE DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté porte un dispositif permettant l'attribution de bourses de résidences à des auteurs implantés hors région qui en font la demande.



Objectifs:

- Soutenir la création littéraire.
- Faciliter la présence d'auteurs sur l'ensemble du territoire régional.

Si le projet et la structure d'accueil n'ont pas été identifiés en amont, c'est l'agence qui est chargée d'**accompagner la mise en place et le suivi de ces résidences**, en assurant les éléments suivants:

- détermination des dates de résidence, qu'elle soit continue ou fractionnée ;
- recherche d'un logement ;
- sensibilisation des partenaires impliqués à la répartition du temps: 30 % maximum consacrés aux rencontres et interventions (temps de trajet, de préparation et de participation effective compris);
- mise en contact des partenaires avec l'auteur;
- codétermination des éventuelles thématiques ainsi que des types d'interventions envisagées pour l'auteur;
- conventionnement entre les partenaires;
- participation à la communication auprès des acteurs du livre voisins, et notamment les bibliothèques et librairies;
- suivi et valorisation de la résidence.

2.2 – AUTRES PROJETS DE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE

Au-delà du dispositif régional, l'agence se tient à la disposition de tout porteur de projet souhaitant accueillir un auteur en résidence pour une **aide au montage du projet**.

Afin de laisser des traces de la présence des auteurs sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, et pour permettre aux auteurs et à leurs lecteurs de dialoguer entre ou avec eux, l'agence envisage la mise en place d'une page Facebook dédiée, ainsi que celle d'une page spécifique en ligne sur son site Internet.

3 – AUTRES ACTIONS D'ÉDUCATION OU D'ANIMATION CULTURELLES

De façon plus globale, en matière de dynamique des territoires et de diversification des publics, l'agence a devant elle un vaste chantier pour le prochain triennal. Il s'agira en effet de **poursuivre la consolidation des réponses apportées à l'impératif qui s'impose à toutes les structures fortement soutenues par les pouvoirs publics : rendre la culture accessible à tous, éduquer les jeunes, et lutter contre les marginalisations de toutes sortes en se rapprochant des personnes géographiquement ou socialement éloignées du livre, des publics dits « spécifiques » ou difficiles.**

NB : un objectif déjà poursuivi dans le cadre des Petites Fugues.

3.1 – PARTENARIATS ET INTERVENTIONS POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

› Appels à projets et partenariats

Toujours en partenariat avec la structure culturelle concernée ou l'équipe pédagogique des établissements demandeurs, **l'agence peut répondre à des appels à projets ou candidatures** publiés par la DRAC, le Rectorat ou toute autre institution publique ou collectivité territoriale : appels à projets culturels et scientifiques, résidences territoriales d'éducation artistique et culturelle, etc. Chaque domaine d'intervention de l'agence (patrimoine écrit, vie littéraire, économie du livre) peut servir de socle à un projet, en fonction des attentes et objectifs des partenaires.

Hors appels à projets et en fonction de ses moyens humains, l'agence se positionne en outre comme le partenaire potentiel de structures ou établissements scolaires souhaitant mener des actions d'éducation artistique et culturelle en matière de livre et de lecture.

À titre d'exemple, **le dispositif « Lycéens en librairies »** (DRAC et Rectorat), dont l'objectif est de favoriser l'acquisition d'habitudes de lecture et de faire découvrir l'espace économique et culturel de la librairie, pourra être activé, prioritairement dans le cadre d'une articulation avec des manifestations telles que l'Échappée littéraire ou Les Petites Fugues.

› Interventions en établissements scolaires

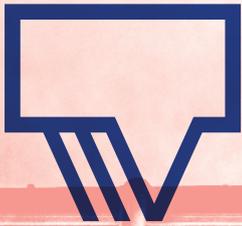
Outre la cinquantaine de rencontres avec des auteurs organisées en collèges et lycées dans le cadre des Petites Fugues, l'agence peut, à la demande des enseignants, intervenir directement dans les classes (collèges et lycées) pour une **présentation de la filière livre et de ses métiers**, une **sensibilisation à la spécificité de son économie**, ou encore pour **faire découvrir le patrimoine écrit**, l'interpréter à la lumière du présent et y apporter un regard nouveau.

À destination des écoles élémentaires et des premières classes de collège, l'agence prête par ailleurs 2 jeux de l'exposition jeunesse « Comment un livre vient au monde ? » (Rue du Monde).

3.2 – SANTÉ, SOCIAL ET JUSTICE

Durant les années à venir, en lien étroit avec ses partenaires publics et en fonction des moyens qui pourront lui être accordés, l'agence étudiera la possibilité de s'engager dans les politiques interministérielles initiées depuis plusieurs années par le ministère de la Culture avec ses homologues chargés de la justice, de la santé, de la ville, de l'éducation nationale ou encore de la jeunesse, dont l'objectif est de **faire de la culture un facteur de construction, voire de reconstruction, ou encore d'insertion ou de réinsertion.**

On pense ici notamment aux dispositifs « Culture-Santé » ou « Culture-Justice » permettant à un public « empêché » par l'hospitalisation et la maladie ou parce qu'il est placé sous main de justice d'accéder à des actions culturelles et des pratiques artistiques de qualité.



V

STRATÉGIES DE COMMUNICATION & RESSOURCES

© PJ Accetturo

À l'heure où l'agence vit ses premières années, les stratégies de communication qu'elle met en œuvre présentent un caractère déterminant. Il s'agit en effet de capitaliser sur les images des anciennes structures dont elle est issue, tout en les dépassant, pour fédérer les professionnels et institutions autour de valeurs et d'ambitions partagées : poursuite de l'intérêt général, équité de traitement, recherche de la complémentarité, adaptation, objectivité et subsidiarité. Il s'agit en outre de poursuivre et renforcer la dynamique existante autour de la filière du livre en région, en valorisant tout en les consolidant la diversité et la richesse de ses activités.

1 - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE & ÉVÉNEMENTIELLE

1.1 – IMAGE INSTITUTIONNELLE

En 2017, le choix du nom « Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté » par les équipes et les gouvernances des anciennes structures s'est fait dans un **esprit de continuité et de rassemblement**, avec la volonté affichée de dépasser le sentiment de rupture possiblement induit par la fusion.

C'est dans ce même esprit que l'agence a souhaité penser son image institutionnelle et la déclinera.

› Charte graphique

Elle a été créée en 2018 sur la base d'un cahier des charges précis et la sélection d'un atelier de graphisme partenaire : le collectif MBC (Saint-Vit, 25).

› Bureautique et signalétique

Afin de véhiculer l'identité de l'agence, il s'agit, à compter de fin 2018, de décliner sa charte graphique sur l'ensemble de ses outils administratifs et de signalétique :

- papier à en-tête et factures-types ;
- cartes de correspondance ;
- signatures de courriels ;
- flammes d'affranchissement de courrier ;
et tampons administratifs ;
- plaques signalétiques extérieures des 2 sites.

› Plaquette de présentation de l'agence

En 2019-2020, une plaquette de présentation de l'agence, de ses missions, de ses actions et de son équipe sera publiée.

1.2 – BASES DE DONNÉES

Vaste chantier entamé en 2018 : **la fusion, l'harmonisation et le toilettage des bases de données des anciennes structures**, en vue de créer la base de données générale de l'agence, segmentable en fonction des objectifs d'exploitation ou de diffusion poursuivis.

Si ce travail est aujourd'hui mené sous Excel, il conviendra néanmoins d'étudier les différents logiciels de gestion et de traitement de bases de données existants et la pertinence pour l'agence d'acquiescer et de se former, le cas échéant, au logiciel choisi.

1.3 – COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Héritage des anciennes structures, l'agence porte aujourd'hui **3 opérations d'envergure, touchant un grand nombre de lieux, impliquant de nombreux partenaires, sur des durées relativement longues** : Mon libraire, mon univers, Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté et Les Petites Fugues.

Ces trois actions font chacune l'objet d'une stratégie de communication spécifique adaptée à leurs calendriers, objectifs et publics visés. À noter en particulier :

- des accès directs et permanents vers ces opérations sur le futur site Internet de l'agence ;
- une future page dédiée pour Mon libraire, mon univers ;
- des lettres d'information spéciales ;
- www.lespetitesfugues.fr : un site Internet à part entière pour Les Petites Fugues (développement par le studio Digitale Deluxe à Besançon - 25), qui met à disposition :
 - les documents à télécharger pour rejoindre le dispositif,
 - les dates des formations,
 - la liste des auteurs sélectionnés, leurs photos et dossiers biobibliographiques,
 - le programme des rencontres,
 - les « traces » du festival : photos, commentaires, travaux réalisés par les élèves, etc.

2 - STRATÉGIE NUMÉRIQUE & RESSOURCES

2.1 – SITE INTERNET :

WWW.LIVRE-BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

Mis en chantier en 2018 (réalisation et diffusion du cahier des charges, sélection du prestataire – agence Catapulpe à Dijon, 21 – et travaux sur l'arborescence et le graphisme), le site Internet de l'agence sera lancé durant le premier trimestre 2019. Le nom de domaine a également été choisi et acheté.

Il s'agit de développer un **outil efficace, réactif et attractif, adapté au secteur du livre et ayant une forte capacité de rayonnement tant régional que national.**

Ce nouveau site Internet a en effet vocation à devenir un **centre de ressources incontournable** pour l'ensemble des usagers ou publics de l'agence.

Il constituera un outil d'information dédié à la fois :

- aux institutions: annuaires des acteurs, ressources et informations professionnelles, études, expertises permettant d'alimenter la réflexion et d'outiller la décision ;
- aux professionnels du livre: ressources et informations professionnelles, contacts, remontée de leurs actualités ;
- au grand public: information sur l'actualité du livre et de la lecture, annuaires des acteurs, agenda des animations en librairies et bibliothèques et des manifestations littéraires, etc.

2.2 – LETTRE D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Issue des informations mises en ligne sur le site et éditorialisée, la lettre d'information électronique de l'agence est **envoyée deux fois par mois à 5 000 destinataires**, majoritairement des professionnels du livre et de la lecture. Elle informe sur les actions de l'agence, diffuse des informations professionnelles (formations, appels à projets, dispositifs de soutien, etc.) et propose un agenda des animations relatives au livre et à la lecture proposées en région. Certains événements font l'objet de lettres spéciales: campagne d'adhésion, opérations portées par l'agence, réformes juridiques cruciales pour le secteur, etc.

2.3 – RÉSEAUX SOCIAUX

En 2018, les divers comptes des anciennes structures ont été « fusionnés » et renommés.

Aujourd'hui, l'agence dispose de 3 pages ou comptes, développant chacun une ligne éditoriale spécifique et répondant à des objectifs adaptés au support que chacun d'eux constitue :

› 1 page Facebook

L'agence y **relaie les actualités liées au livre et à la lecture, à l'échelle régionale et nationale**. Elle y partage également les informations de divers organismes culturels.

L'outil permet l'interaction constante avec le public, mais également sa participation, qui constitue une mine d'échanges d'informations lors de promotion ou de retours sur des événements passés.

› 1 compte Twitter

Permettant aux internautes de suivre l'agence, ainsi que l'actualité du livre et de la lecture à l'échelle régionale et nationale, cet outil présente un **caractère avant tout professionnel, d'information et de relais**. L'interaction se fait également avec d'autres institutions culturelles. Cette page met en avant la diversité des missions menées par l'agence ainsi que sa participation active à des événements en lien avec d'autres structures et organismes.

› 1 compte Instagram

Dédié au patrimoine, ce compte propose de faire découvrir au plus grand nombre les richesses patrimoniales de la région.

Il valorise les documents numérisés de divers supports, comme la gravure ancienne, la photo, les livres anciens, etc., mais aussi les actions menées par l'agence pour la conservation et la valorisation patrimoniales.

Le compte Instagram souhaite insister sur le caractère exceptionnel des fonds conservés en région. Cette page est destinée autant à un public averti qu'à un public d'amateurs.

2.4 – DOCUMENTATION

Chacun des deux sites de l'agence dispose d'un petit centre de ressources documentaires et littéraires.

Outils de travail nécessaires à l'équipe de l'agence, ces fonds sont par ailleurs tenus à la disposition des adhérents et étudiants.

- Le centre de documentation du site de Dijon est constitué de 2 fonds: un bel échantillon de la production littéraire en région (éditeurs et auteurs) et un fonds professionnel.
- Le centre de documentation du site de Besançon possède 3 types de fonds: un échantillon de la production littéraire en région (éditeurs et auteurs); un riche fonds de littérature contemporaine issu de l'achat d'une partie des œuvres des auteurs qui furent ou seront invités aux Petites Fugues; un fonds professionnel.

3 - VALORISATION

INTERPROFESSIONNELLE

TOUS SUPPORTS

Afin de **faire connaître les professionnels du livre et leurs activités, de participer à la surdiffusion de la production éditoriale régionale, d'élargir les publics des manifestations littéraires, de rapprocher le grand public des livres et de la lecture**, l'agence développe des outils d'information, de sensibilisation et de valorisation auprès des professionnels, des institutions et du grand public. Pour la plupart, ces outils sont disponibles en ligne, sur le site de l'agence et/ou les réseaux sociaux :

- › Les **annuaires des professionnels du livre de la région** : auteurs, maisons d'édition, librairies, bibliothèques et archives, manifestations littéraires, associations œuvrant pour le livre et la lecture.
- › Un **répertoire indicatif national d'ateliers de reliure et de restaurations**, des centres et laboratoires régionaux et de quelques fabricants de produits de restauration.
- › **L'agenda régional des animations et manifestations** relatives au livre et à la lecture.
- › Les **dernières publications** des auteurs et éditeurs en région.
- › **« Livre en vues » : des reportages vidéo** pour découvrir les acteurs du livre et manifestations littéraires de la région. Réalisés en partenariat avec l'association dijonnaise Scandium TV.
- › Une revue papier ?
Durant le prochain triennal, l'agence souhaite **étudier la possibilité de la publication régulière d'un magazine sur la vie du livre en Bourgogne-Franche-Comté et ailleurs**, alternant portraits, brèves, articles de fond et dossiers sur les thèmes soulevés par les mutations que connaissent les métiers du livre. Une revue qui se destinerait tout autant aux professionnels qu'au grand public. L'étude de faisabilité devra être attentive aux moyens humains et financiers induits.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

1 - NAISSANCE ADMINISTRATIVE & SITES D'IMPLANTATION

Consacrée notamment à la mise sur pied réglementaire, comptable et associative de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, l'année 2018 fut très chargée en démarches administratives : dépôt des statuts (cf. annexe) et déclaration en préfecture, obtention de numéros de SIREN et SIRET, clôture comptable du dernier trimestre 2017, ouverture d'un compte bancaire, transferts de l'ensemble des contrats avec les fournisseurs, ainsi que des agréments, archivage, etc.

Durant les 9 premiers mois de son existence, par ailleurs, l'agence a conservé les sites des 3 anciennes structures fusionnées en son sein : sites de Besançon (CRL Franche-Comté), Cravanche (ACCOLAD) et Dijon (CRL Bourgogne). Dans un souci d'unification de l'équipe, et comme ceci avait été annoncé aux salariés d'ACCOLAD en juillet 2017, le site de Cravanche a fermé ses portes le 30 septembre 2018. **L'équipe est ainsi désormais redéployée sur 2 sites : Besançon (siège social) et Dijon (siège administratif).**

Lieu d'accueil de la salariée dont le poste de travail était préalablement implanté à Cravanche, et lieu où se faisait déjà ressentir le besoin d'une salle à usages multiples (réunion des salariés de l'agence, bureaux d'accueil temporaire de la direction et de l'administration, accueil des partenaires pour des réunions de travail, salle de logistique - stockage, mise sous pli et diffusion par les bénévoles du matériel relatif aux différentes manifestations régionales, etc.), le site de Besançon déménagera à l'étage inférieur au cours du premier trimestre 2019.

À noter que si le déménagement du site de Besançon se fait au sein d'un même bâtiment, il entraînera néanmoins un **changement d'adresse postale et, en conséquence, un transfert du siège social au 25 de la rue Gambetta à Besançon.**

2 - TÉLÉPHONIE & SYSTÈME INFORMATIQUE

› Téléphonie

Pour faciliter l'orientation des « usagers » de l'agence ainsi que la communication interne de l'équipe, **les 2 sites de l'agence seront raccordés via un système téléphonique unique.**

Il s'agit en effet de disposer d'une solution permettant un accueil téléphonique centralisé (un seul numéro de standard pour les 2 sites, avec possibilité de renvoi vers le poste demandé, quelle que soit son implantation), ainsi que des contacts à moindre frais entre les salariés de Besançon et de Dijon.

› Système informatique

Parallèlement au nouveau système de téléphonie, l'agence mettra en place un **serveur unique de fichiers et d'accès à distance**, assorti d'un pare-feu en conformité avec le règlement général sur la protection des données - RGPD et d'un solide système de sauvegarde.

Cette solution informatique, qui permettra notamment, pour chaque salarié, une connexion à distance et à périmètre variable à ses données personnelles (« bureau ») et/ou à des fichiers et dossiers partagés, vise ainsi les objectifs suivants :

- inciter au nomadisme de l'équipe entre les 2 sites pour des travaux en binôme, trinôme ou équipe entière ;
- simplifier et accélérer le partage et l'échange de données en interne ;
- faciliter les déplacements des membres de l'équipe dans la région ;
- éviter la perte des données.

3 – MOYENS HUMAINS

3.1 – ORGANIGRAMME & ÉQUIPE

Cf. page 34

› Fiches de postes et organisation de l'équipe

Dès 2018, certaines fiches de postes ont d'ores et déjà été retravaillées et adaptées aux nouvelles réalités et nouveau périmètre de l'agence, et notamment :

- les fiches de postes relatives aux directions des secteurs
« Vie littéraire & Développement de la lecture »
et « Lecture publique & Patrimoine écrit » ;
- celles des services transversaux
(administration et communication).

En termes d'organisation de l'équipe, s'agissant des chargé(e)s de mission sectorielle, **la logique (ex) territoriale sera peu à peu abandonnée, à l'exception de certains accompagnements individuels, au profit d'une répartition des tâches par projet ou action**, en fonction des compétences et aptitudes de chacun et en veillant à l'équilibre et l'équité des charges de travail. Cette réorganisation interne pourra faire l'objet d'une formation de l'équipe entière au travail « en mode projet ».

Il s'agira donc, en 2019, de poursuivre la révision de l'ensemble des fiches de poste.

› Évolution éventuelle de l'organigramme

En fonction de l'évolution ou du renforcement de certaines missions de l'agence, notamment en matière de développement de la lecture et des publics ainsi que d'éducation artistique et culturelle, un ou des recrutements pourront être envisagés au cours du triennal 2019-2021, en lien étroit avec les partenaires publics de l'agence.

3.2 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALARIÉ(E)S ET STAGIAIRES

Ce document précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de sanctions, que le salarié et l'employeur doivent respecter à l'intérieur de l'entreprise / l'association.

Bien qu'obligatoire uniquement dans les entreprises d'au moins 20 salariés, **il sera souhaitable pour l'agence qu'un tel document soit rédigé et adopté courant 2019.**

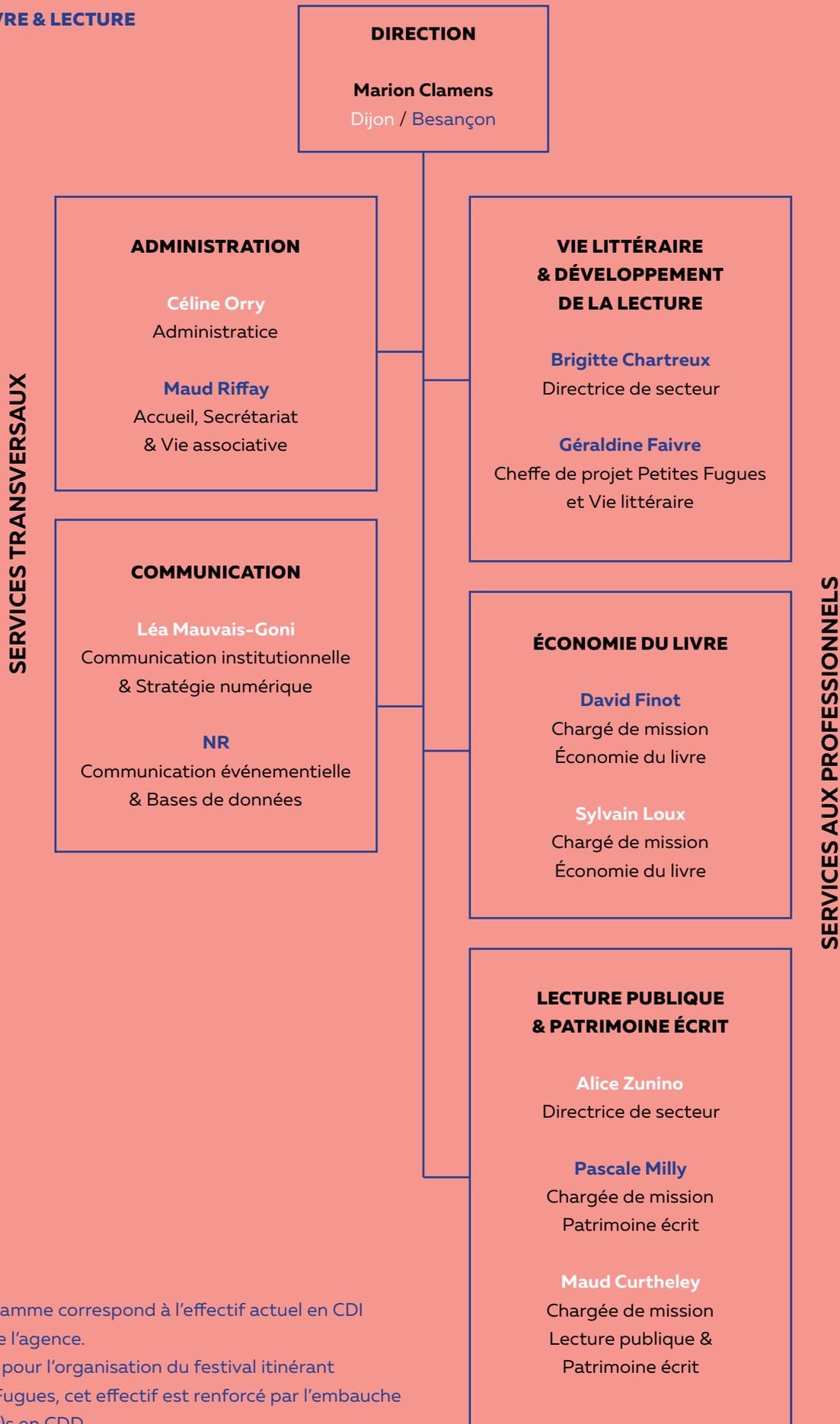
3.3 – COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE – CSE & ACCORD D'ENTREPRISE

En 2018 furent organisées les élections des représentants du personnel au CSE : le titulaire et sa suppléante ont ainsi été élus.

En fin d'année, **des négociations sociales ont débuté en vue d'aboutir à la rédaction d'un accord d'entreprise.** Conclu entre l'employeur et les représentants du personnel, ce texte porte sur les conditions de travail ainsi que les droits accordés aux salariés. Il vise à instaurer des règles adaptées à la fois aux besoins de l'entreprise et du personnel. Ainsi, l'accord d'entreprise de l'agence veillera-t-il à **appliquer au plus près la Convention collective de l'animation (CC 1578)**, en l'adaptant aux particularités et spécificités des missions et rythmes de travail de la structure.

4 – MOYENS FINANCIERS

Un budget prévisionnel détaillé sera chaque année débattu entre l'agence et ses partenaires publics, avant d'être finalisé, adopté par l'assemblée générale et présenté à l'appui des demandes de subventions et projets annuels.



Cet organigramme correspond à l'effectif actuel en CDI (11,9 ETP) de l'agence.

À noter que, pour l'organisation du festival itinérant Les Petites Fugues, cet effectif est renforcé par l'embauche d'assistant(e)s en CDD.

CONCLUSION & REMERCIEMENTS

*Si des avancées majeures ont eu lieu en 2018, année de fusion-cr ation de la structure suite au vote de la loi NOTRe en juillet 2015 et   la r forme territoriale qui s'en est suivie, qui ont permis de rapprocher l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comt  d'une forme de stabilisation, **le triennal 2019-2021 constitue n anmoins encore un vaste chantier en mati re de mutations structurelles** : poursuite de l'acculturation, adaptation au p rim tre de la r gion,  volution des missions, changement des m thodes de travail, etc.*

Dans le m me temps, le secteur du livre et de la lecture continue   conna tre, c'est- -dire alternativement   initier ou subir, de profondes mutations, li es, semble-t-il, tout autant   la sp cificit  de son objet et de son cadre juridique et  conomique qu'  la transformation plus g n rale de l' cosyst me dans lequel il s'inscrit : modification des pratiques de lecture, transformation des services, d veloppement de nouveaux (tiers-)lieux et modes de rencontres et d' changes, r volution num rique – mais non suivie de la rupture d'usage annonc e, pr sence relativement r cente d'acteurs puissants de la distribution, etc.

Si la fili re du livre r siste plut t bien aux crises et mutations, elle n'en demeure pas moins extr mement fragile, notamment dans les « territoires », o  elle est forc ment plus rel ch e, puisque plus essaim e, et o  le m lange entre comp tition et coop ration est donc souvent plus complexe.

C'est ainsi pour t cher de r pondre   ce double d fi, tout autant structurel que conjoncturel, que l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comt  propose ce programme d'actions triennal, en lien  troit avec ses partenaires publics, DRAC et R gion, ainsi que les professionnels auxquels elle s'adresse.

Que soient donc ici chaleureusement remerci es l'ensemble des personnes qui ont permis de faire na tre ce projet et le feront vivre : professionnels du livre et de la lecture, financeurs, partenaires, adh rents, membres du bureau, salari s, lecteurs... C'est gr ce   leur implication et leur engagement respectif et commun que l'agence fonde et renouvelle sa l gitimit  et la continuit  de son action.

AGENCE LIVRE & LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

STATUTS

modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2018.

- TITRE I -

FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE

Article 1 - FORME

Il est formé, entre les soussigné(e)s qui adhèrent aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une Agence déclarée qui sera régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, le décret du 16 août 1901 ainsi que les textes légaux et réglementaires actuellement en vigueur.

Cette Association ci-après dénommée « L'Agence » est née de la fusion des trois structures régionales pour le Livre de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, à savoir : l'AGENCE DE COOPÉRATION LIVRE AUDIOVISUEL DOCUMENTATION (ACCOLAD), le CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE BOURGOGNE, et le CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE FRANCHE-COMTE.

Les statuts de l'Association de préfiguration AGENCE LIVRE & LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ont fait l'objet d'une modification par son assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2017 débouchant sur les présents statuts.

Article 2 - OBJET - MOYENS D'ACTION

a) Objet

L'Agence a pour objet de mettre en œuvre sur la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ une politique générale de soutien et de coopération interprofessionnelle en faveur du livre et développer l'accès à la lecture pour tous et sur tout le territoire.

Les actions de l'Agence embrassent tout le champ de la vie du livre, de l'écrivain au lecteur, du patrimoine à la création, de la lecture publique à l'économie du livre et ont pour objectifs de :

- Favoriser l'accès de tous au livre et à la lecture sur tout le territoire BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
- Favoriser sur ledit territoire le renforcement du maillage de l'offre et mettre en réseau les acteurs,
- Favoriser l'édition et la librairie indépendante en région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
- Contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique,
- Soutenir la vie littéraire et la diversité de la création et de l'édition,
- Observer et analyser les évolutions technologiques du secteur et les nouveaux usages, et aider les professionnels aux nécessaires adaptations.

La réalisation de cet objet exclut toute recherche de bénéfices à partager entre les membres.

b) Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Agence pour réaliser son objet pourront être les suivants :

- Le bénévolat,
- La gestion d'un site internet,
- Le recours à des prestataires de services,
- La création d'établissements secondaires,
- L'organisation de manifestations exceptionnelles,
- L'exploitation d'activités lucratives accessoires (buvette, vente de produits dérivés...),
- Tout autre moyen non interdit par la loi, les règlements...

Article 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la présente Association est « AGENCE LIVRE § LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ».

Article 4 - SIÈGE

Son siège est fixé 5, avenue Élisée Cusenier à BESANCON (25000).

Il pourra être transféré en tout autre lieu en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ par simple décision du Conseil d'administration.

Article 5 - DURÉE -

La durée de l'Agence est illimitée.

- TITRE II -

MEMBRES DE L'AGENCE

Article 6 - MEMBRES

a) Adhésion :

Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit, examinées par le Conseil d'administration et ratifiées par le Président.

b) Collèges de membres :

Les membres de l'Agence sont répartis en 2 collèges distincts :

- **Le collège A des « Membres adhérents »** : il est composé des collectivités territoriales, organismes, personnes morales agissant en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, dans les domaines du livre, de l'audiovisuel, de la documentation et du patrimoine écrit ;

- **Le collège B des « Membres adhérents »** : il est composé des personnes physiques agissant en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, dans les domaines du livre, de l'audiovisuel, de la documentation et du patrimoine écrit ;

Le/la Préfet/e de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ou sa/son/ses représentant(s), sont invités à toutes les réunions des instances de l'Agence.

Le/la Président/e du Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ou sa/son/ses représentant(s), sont invités à toutes les réunions des instances de l'Agence.

c) Actions d'accompagnement réservées aux membres :

Certaines actions d'accompagnement ou de soutien spécifique sont réservées aux adhérents :

- Formations sectorielles
- Accompagnement des éditeurs à des salons du livre (prise en charge du ou des stands par l'agence)
- Accompagnement ou expertise individualisés nécessitant une intervention extérieure rémunérée par l'agence
- Manifestations ou opérations régionales portées par l'agence.

Article 7 - COTISATIONS

Les membres du Collège A et B versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée générale ordinaire.

Article 8 - DÉMISSION - EXCLUSION ET DÉCÈS

La qualité de membre se perd :

- Par décès pour les personnes physiques ou dissolution pour quelle que cause que ce soit pour les personnes morales,
- Par démission par simple courrier ou courriel adressé au/à la Président(e),
- Par radiation automatique prononcée pour défaut de paiement de sa cotisation dans un délai d'un mois suite au rappel effectué par le/la Président(e) par simple courriel ou courrier postal,
- Soit par exclusion pour motifs graves sur décision du Conseil d'administration, l'intéressé ayant été préalablement soumis à fournir, le cas échéant, toutes explications au cours d'un débat contradictoire.

Article 9 - RESPONSABILITÉ DES MEMBRES ET ADMINISTRATEURS

Le patrimoine de l'Agence répond seul des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des administrateurs ne puisse être personnellement responsable de ces engagements, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions légales applicables aux procédures collectives.

Maw es GB

- TITRE III -

INSTANCES DÉLIBÉRANTES

Article 10 – INSTANCES DELIBÉRANTES – COMPOSITION

Les instances de l'Association sont une Assemblée générale, un Conseil d'Administration et un Bureau.

Les représentants de l'État et de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ assistent de droit à toutes les instances statutaires, avec voix consultative, et s'expriment à leur demande.

- TITRE IV -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 11 - COMPOSITION ET REUNION

L'assemblée générale est composée de tous les membres à jour de leur cotisation et se réunit au moins une fois par an.

Les membres se réunissent en assemblée générale, laquelle est qualifiée d'extraordinaire lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, et d'ordinaire dans les autres cas.
Chaque membre de l'Agence a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.

Les membres empêchés peuvent se faire représenter en assemblée générale par un autre membre muni d'un pouvoir spécial à cet effet ; chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs.

Article 12 - CONVOCATION – ORDRE DU JOUR

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par envoi d'email indiquant sommairement l'objet de la réunion.

L'ordre du jour est dressé par le Conseil d'administration : il n'y est porté que les propositions émanant de lui et celles qui lui ont été communiquées, HUIT jours au moins avant la réunion, avec la signature du TIERS au moins des membres de l'Agence, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les assemblées se réunissent au siège ou en tout autre endroit de la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ où se trouve le siège.

Article 13 - BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Le Bureau de l'assemblée générale est celui du Conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'Agence en entrant en séance et certifiée par les Président et Secrétaire de séance.

Man eg GB 4

Article 14 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

§1. L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Agence ; elle statue sur les comptes de l'exercice clos précédents, le projet de l'année à venir, vote le budget de l'exercice en cours, nomme les commissaires vérificateurs aux comptes, ou éventuellement un commissaire aux comptes en tant que de besoin, et le(s) charge de faire un rapport sur la sincérité de la tenue de ceux-ci ; elle affecte le résultat constaté et donne quitus de leur gestion aux administrateurs ; elle pourvoit au renouvellement desdits administrateurs, et, d'une manière générale, délibère sur toutes questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

§2. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 15 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

§1. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle peut, notamment, décider la dissolution anticipée de l'Agence ou son union ou sa fusion avec d'autres associations ou organismes sans but lucratif.

§2. Pour délibérer valablement, l'assemblée générale extraordinaire doit être composée de la moitié au moins des membres présents ou représentés à jour de cotisation.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée est convoquée à nouveau dans la forme prescrite ci-dessus et doit se tenir au plus tard dans les QUINZE jours de la précédente assemblée. Lors de cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux-tiers au moins des voix des membres présents ou représentés.

- TITRE V -

ADMINISTRATION

Article 16 – COMPOSITION - ÉLECTION

L'Agence est administrée par un Conseil d'administration comprenant douze à dix-huit membres élus :

- Six à neuf administrateur(trice)s élu(e)s par le collège A parmi ses membres ;
- Six à neuf administrateur(trice)s élu(e)s par le collège B parmi ses membres.

À titre exceptionnel, lors de la constitution par élection du premier Conseil d'administration comme décrite précédemment, deux sièges sont réservés à chacune des trois associations fondatrices pour la nomination de six administrateur(trice)s.

MAN eg AB 5

Idéalement, chacun des huit départements de la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, chacun des métiers représentés par l'Agence – auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, documentaliste, archiviste, organisateur de manifestations littéraires – ont vocation à être représentés au sein du Conseil d'administration.

Ce dernier choisit en son sein une personne référente pour chaque département.

La durée des fonctions des membres de ce Conseil d'administration est de trois ans. Chacun de ses collègues est renouvelable par tiers tous les ans.

Les administrateurs faisant l'objet des deux premiers renouvellements sont tirés au sort.

Article 17 - VACANCE - COOPTATION

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, entre deux assemblées générales, le(s) siège(s) est(sont) prioritairement pourvu(s) par le(s) candidats(s) non élu(s) ayant néanmoins obtenu(s) le plus grand nombre de voix lors du dernier scrutin.

À défaut, le Conseil d'administration pourra pourvoir provisoirement au remplacement du poste d'administrateur vacant ; cette cooptation est ratifiée par la plus proche assemblée générale.

Article 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Agence et faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Agence et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale des membres.

La création des emplois nécessaires et le montant des rémunérations sont proposés par le Conseil d'administration et entérinés par l'Assemblée générale lors de l'examen du budget.

Il fixe les date et lieu de tenue des assemblées générales.

Afin de favoriser la proximité et la disponibilité de la gouvernance, des sections correspondant aux implantations géographiques peuvent être créées. C'est le Conseil d'administration qui en prend la décision et les place sous la responsabilité d'un des membres du Bureau. Ce dernier a alors une délégation du Président, laquelle est définie au cas par cas au sein du Bureau.

Article 19 - RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

§1. Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres, au moins trois fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'Agence l'exige, alternativement à BESANCON et à DIJON ou éventuellement dans d'autres lieux.

L'ordre du jour est dressé par le Président et mentionné dans l'ordre du jour ; toutefois, une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour est possible si elle est adressée au moins une semaine avant la date de réunion du Conseil d'administration.

§2. Pour pouvoir valablement délibérer, la présence du quart au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire ; à défaut, le Conseil d'administration est à nouveau convoqué dans les quinze jours qui suivent, et dans ce cas il délibère valablement quel que soit le nombre des présents.

Mow eg 6D 6

Tout administrateur régulièrement muni d'un mandat peut se faire représenter par un autre administrateur.

- §3. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.
- §4. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés du Président et du secrétaire qui en délivrent, ensemble ou séparément, tout extrait ou copie.
- §5. Les salariés sont présents aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

ARTICLE 20 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions statutaires qui leur sont confiées.

Ils peuvent cependant, directement (en tant que personnes physiques) ou indirectement (en tant que représentant une personne morale), bénéficier de rémunérations de la part de l'Agence pour des activités ou des interventions liées à leurs compétences personnelles, sans toutefois que ces rémunérations ne remettent pas en cause le statut d'organisme sans but lucratif de l'Agence.

Ils peuvent obtenir le remboursement des frais engagés par leur participation à l'activité de l'Agence.

Par ailleurs, une personne morale membre du Conseil d'administration peut être bénéficiaire des actions développées par l'Agence en direction des acteurs du livre en région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, à la condition expresse qu'il s'agisse d'actions collectives impliquant au même titre d'autres professionnels du livre.

De même, une personne morale membre du Conseil d'administration peut bénéficier d'un partenariat de coproduction avec l'Agence, afin de réaliser un projet conforme à l'objet de cette personne morale et qui s'inscrive dans les orientations de l'Agence.

Article 21 - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Composition

Le Conseil d'administration procède à l'élection d'un Bureau composé de :

- un(e) Président(e)
- un(e) ou des Vice-président(es) dont l'un(e) est désigné(e) suppléant(e) du Président(e) en cas de vacance ou d'empêchement
- un(e) Secrétaire
- un(e) Vice-Secrétaire qui sera le suppléant(e) du Secrétaire en cas de vacance ou d'empêchement
- un(e) Trésorier(e)
- un(e) Trésorier(e) adjoint(e) qui sera le suppléant du Trésorier(e) en cas de vacance ou d'empêchement.

b) Attributions

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'assemblée générale et le Conseil d'administration.

À ce titre, les membres du Bureau sont investis chacun individuellement des attributions suivantes :

- Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil provisoire et d'assurer le bon fonctionnement de l'Agence, qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour tous les actes de gestion courante, le Président pourra déléguer les pouvoirs nécessaires aux membres du Bureau, ainsi qu'au responsable permanent et à son équipe.
- Le(s) vice-Président(e)s sont chargé(e)s d'apporter un soutien au Président ;
- Le Secrétaire est chargé des convocations et de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue du registre prescrit par l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 ;
- Le Trésorier tient les comptes de l'Agence et, sous la surveillance du Président, il effectue tous paiements et reçoit toutes sommes.

c) Réunion

Le Bureau se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

- TITRE VI -

PROCÈS-VERBAUX

Article 22 - PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées sont transcrits par le Secrétaire et signés du Président et d'un membre du Bureau présent à la délibération, et archivés. Dans le cas d'une Assemblée générale extraordinaire, la liste des personnes présentes et représentées à la délibération devra figurer sur le procès-verbal.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau sont transcrits par le Secrétaire et signés du Secrétaire et du Président, et archivés.

Le Secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.

- TITRE VII -

RESSOURCES DE L'AGENCE

Article 23 - RESSOURCES ANNUELLES

Les ressources de l'Agence comprennent :

MCW es GD 8

- Les cotisations des membres ;
- Les subventions de l'État, Région, Départements, Communes, et Établissements publics ; à ce titre l'Agence pourra être soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les associations recevant des subventions et devra appliquer les règles de comptabilité et de contrôle prévues en la matière ;
- Les recettes provenant de ses activités, y compris les recettes lucratives accessoires susceptibles d'être développées par l'Agence ;
- Les produits de l'organisation de manifestations exceptionnelles ;
- Les revenus des biens ou valeurs qu'elle possède ;
- Toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les textes législatifs et réglementaires.

- TITRE VIII –

OBLIGATIONS COMPTABLES – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Article 24 - DOCUMENTS COMPTABLES

Par application de la loi 92-125 du 6 février 1992 (CGCT, art. L 2313-1), l'Agence, dans la mesure où elle répondrait aux critères prévus par cette disposition légale, sera tenue d'établir un bilan, compte de résultat et une annexe, dans les délais et selon les modalités prévues par les textes en la matière.

Article 25 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 (C. com. art. L 612-4), l'Agence sera tenue de nommer un commissaire aux comptes dans les conditions prévues aux articles L 612-1 et R 612-1 du Code de commerce dans la mesure où elle réunira les critères prévus par cette loi.

- TITRE IX -

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 26 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée de l'Agence, l'assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions précisées ci-avant à l'article 15 des présents statuts, désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif, après reprise éventuelle des apports existants par les apporteurs ou leurs héritiers ou ayants droit connus.

Le produit net de la liquidation sera dévolu à toute autre association ou service régional ayant une activité similaire et qui sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire des membres.

MCW ES OB

- TITRE X -

RÈGLEMENT INTERIEUR – GESTION COURANTE

Article 27 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Le Conseil d'Administration a compétence pour définir ce règlement intérieur, par une ou plusieurs délibérations. Celles-ci prennent effet immédiatement à titre provisoire. Dans chaque cas, la disposition adoptée ne prend un caractère permanent qu'après sa ratification par l'Assemblée générale, délibérant à la majorité ordinaire dans les conditions précisées ci-dessus à l'article 14.

Le règlement intérieur a force obligatoire entre les membres, à l'instar des statuts et décisions prises par l'ensemble des instances délibératives de la présente association.

Article 28 – GESTION COURANTE

L'ensemble des procédures administratives relatives à la gestion courante de l'Agence est décrit dans un Guide des procédures approuvé par le Conseil d'administration.

- TITRE XI -

FORMALITÉS

Article 29 - FORMALITÉS

Le Président ou toute autre personne dûment habilitée par le Conseil d'administration à cet effet dispose de tous pouvoirs pour effectuer les formalités légales consécutives à la constitution de l'Agence ou aux modifications apportées à ses statuts notamment à la Préfecture du DOUBS où les statuts seront déposés et effectuer toute demande d'insertion au Journal Officiel.

Besançon, le 18/05/2018

Le/La Président(e)
Evelyne GENY



Le/La Trésorier(e)
George BASSAN



Le/La Secrétaire
Marie-Claire WAILLE



« - Lire, dit-il, c'est cela toujours : une chose est là, une chose faite d'écriture, un objet solide, matériel, qu'on ne peut pas changer ; et à travers cette chose on entre en contact avec quelque chose d'autre, qui n'est pas présent, quelque chose qui fait partie du monde immatériel, invisible, parce qu'elle est seulement pensable, ou imaginable, ou parce qu'elle a été et n'existe plus, parce qu'elle est passée, disparue, inaccessible, perdue au royaume des morts...
- Ou bien parce qu'elle n'existe pas encore, quelque chose qui fait l'objet d'un désir, d'une crainte, possible ou impossible (c'est Ludmilla qui parle) : lire, c'est aller à la rencontre d'une chose qui va exister mais dont personne ne sait encore ce qu'elle sera... »

Italo Calvino, *Si par une nuit d'hiver un voyageur*, Le Seuil 1981
(trad. de l'italien par Danièle Sallenave et François Wahl)

Association loi 1901 accompagnée par l'État (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC) et la Région, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, née le 1^{er} janvier 2018, est le lieu ressource où se tient, entre les pouvoirs publics et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire et à leur mise en œuvre. Elle est un lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes.

Le projet 2019-2021 de l'agence s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

-  Interface entre professionnels & institutions
-  Développement de la filière
-  Coopération professionnelle & interprofessionnelle
-  Dynamique des territoires & Diversification des publics

SITE DE BESANÇON

25, rue Gambetta
25000 Besançon



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

SITE DE DIJON

71, rue Chabot-Charny
21000 Dijon



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

